



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 février 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 30 janvier 2026

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

EXERCICE 2026 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La loi du 06 février 1992 portant administration territoriale de la République, modifiée par l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015, a institué le principe d'un débat d'orientation budgétaire préalablement au vote du budget primitif, disposition inscrite à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante.

Ce débat est l'occasion d'analyser dans quel contexte économique et social se situera la préparation du budget 2026, ce que sont et seront les contraintes dont la municipalité devra tenir compte, les marges de manœuvre éventuelles qui pourront être dégagées et présenter les orientations générales qui présideront à l'élaboration de ce budget : stratégie financière, politique d'investissement et de financement notamment.

Le rapport sur le débat d'orientation budgétaire comprend des informations sur l'analyse rétrospective et prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, et sur l'ensemble des paramètres concourants à l'élaboration d'un budget prévisionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE que tous les éléments nécessaires à la tenue du débat ont bien été communiqués ;

DE PRENDRE ACTE de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 06 février 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.